

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement



2019-143

08/10/19

Le Conseil d'Administration,

VU les articles L.1424-29 et L.1424-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

CONSIDERANT L'EXPOSE CI-DESSOUS,

Lors de la présentation de la décision modificative n°1-2019, il a été proposé de réviser la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme suivante :

Libellé de l'AP	N° de l'AP	Montant de l'AP	Réalisations au 31/12/2018	2019	Reste à financer
CIS Pornic	100-2013-2	7.000.000	1.432.321	1.817.300 -862.400 954.900	4.612.779

APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE LES CONCLUSIONS SUIVANTES :

- ✓ Approuve les modifications apportées à l'autorisation de programme présentées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT,
Gilles NICOLAS

Envoyé en Préfecture
Par téléttransmission FAST
Convention du 04.09.08
Identifiant : 044-284400017

DATE AR Préfecture :
08.10.2019